



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

http://www.labatut09.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_029

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Date de la convocation : 4 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	08	10
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPY, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPY (procuration), Mme Janine PERIDON-GONZALES (procuration), M Jean-Jacques BELBEZE, Mme Emilie CANCEL, Mme Bernadette PECCATTE, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Jean PEDOUSSAUD, Mme Aude CARTAILLAC (A donné procuration à Mme Janine PERIDON-GONZALES), M Bernard DENOS (A donné procuration à M Jean CRESPY),

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALES a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET : Demande de subventions 2026 - Bâche incendie (DETR, FDAL)

M le Maire informe :

Le hameau de Mesplié (13 habitations) n'est pas correctement défendu contre le risque incendie.
En effet la borne existante ne fournit que 8m3/h.

Par conséquent, la pose d'une bâche incendie de 60m3 s'impose afin d'assurer les 13 habitations contre les risques incendie.

Suite à la délibération n°2025-028 concernant le choix de l'entreprise M le Maire informe qu'une demande de subvention peut être envisagée auprès de la DETR et du FDAL.

M le Maire présente et soumet le tableau suivant aux membres du conseil :

Installation de la bâche (achat + travaux) = 8 964.94€ HT

Remplissage de la bâche = 188.00€ HT

MONTANT HORS TAXE :		
Subventions sollicitées :	Montant HT :	Pourcentage :
DETR	4 118.82€	45%
Département FDAL	3 203.52€	35%
Autofinancement	1 830.60€	20%
TOTAL	8 964.94€	100%

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de M le Maire et le
MANDATE pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Jean CRESPY	Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 11 décembre 2025